

# Premier conseil d'école du mardi 3 novembre 2015

## Ecole élémentaire Georges Brassens

### Sommaire avec liens hypertextes

1.	Règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'école .....	2
2.	Organisation pédagogique pour l'année 2015-16 .....	2
	<input type="checkbox"/> Effectifs et répartition pédagogique .....	2
	<input type="checkbox"/> Personnel de l'Education nationale .....	2
	<input type="checkbox"/> Personnel Auxiliaire de Vie Scolaire, AVS .....	3
	<input type="checkbox"/> Modalités des rencontres parents/enseignants .....	3
	<input type="checkbox"/> Elections des représentants des parents d'élèves, participation des familles .....	3
3.	Sécurité des personnes .....	4
	<input type="checkbox"/> Exercice d'évacuation des locaux .....	4
	<input type="checkbox"/> PPMS .....	4
	<input type="checkbox"/> PAI, Protocole d'Accueil Individualisé .....	4
	<input type="checkbox"/> Modalités de contrôle des absences des élèves .....	4
	<input type="checkbox"/> Modalités des transferts de responsabilités entre ALAE et Ecole .....	4
4.	Règlement intérieur de l'école .....	4
5.	Partie pédagogique .....	5
	<input type="checkbox"/> Projet d'école et projets de cycles .....	5
	<input type="checkbox"/> Enseignement de langue vivante .....	6
	<input type="checkbox"/> Accompagnements pédagogiques et aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers .....	6
	Pédagogie différenciée .....	6
	APC .....	6
	Stage de remise à niveau .....	6
	PPRE .....	6
	Plan d'accompagnement personnalisé .....	7
	Projet personnalisé de scolarisation .....	7
	<input type="checkbox"/> Liaisons inter cycles .....	7
6.	Coopérative scolaire et activités pédagogiques liées .....	7
7.	Fonctionnement de la structure périscolaire dans le cadre du PEDT .....	8
	<input type="checkbox"/> Retour de la commission Parents/Municipalité pour les affaires concernant le périscolaire .....	8
	<input type="checkbox"/> Utilisation des locaux scolaires par l'ALAE en présence d'enfants : BCD et salle informatique .....	8
8.	Investissements de la Municipalité sur l'école .....	8
	<input type="checkbox"/> Installation du vidéo projecteur en BCD .....	8
	<input type="checkbox"/> Besoins de l'école .....	9
9.	Points divers : demandes des parents .....	9
	<input type="checkbox"/> Etat des lieux sur la formation Premiers secours des enseignants .....	9
	<input type="checkbox"/> Devoirs .....	9
	<input type="checkbox"/> Sorties des classes .....	9
	<input type="checkbox"/> Listes des fournitures scolaires .....	9
	<input type="checkbox"/> Collège d'affectation des enfants de Merville .....	10

Ouverture du 1er conseil d'école à 18h05

## 1. Règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'école

Ce règlement intérieur du fonctionnement du conseil d'école est élaboré à partir du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, relatif à l'Organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

A la demande des parents d'élèves élus en juin, les invitations au conseil d'école ainsi que le compte-rendu sont transmis directement par messagerie électronique à tous les parents d'élèves élus.

Règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'école adopté à l'unanimité.

## 2. Organisation pédagogique pour l'année 2015-16

### • *Effectifs et répartition pédagogique*

Effectifs constatés le jour de la rentrée : 373 élèves

2 classe à niveaux doubles : CP/CE1, CM1/CM2

1	CP A	26	8	CE2 B	26
2	CP B	25	9	CE2 C	26
3	CP C	25	10	CM1 A	30
4	CP/CE1	6 CP - 20 CE1	11	CM1 B	29
5	CE1 A	29	12	CM1/CM2	12 CM - 14 CM2
6	CE1 B	27	13	CM2 A	27
7	CE2 A	24	14	CM2 B	27

A ce jour, il y a actuellement 376 élèves inscrits dont 373 présents tous les jours.

- Un élève est scolarisé en classe de langage (apprentissage du français) à Beauzelle,
- deux élèves en PPS, projet personnalisé de scolarisation, sont en attente d'une place en structure spécialisée.

Prévisionnel comptable des effectifs pour la rentrée 2016 :

67 passages en sixième, 83 arrivées en CP, ce qui représenterait un effectif de 390 élèves.

Ces prévisions sont purement mathématiques et ne prennent aucunement en considération les mouvements imprévisibles de population qu'il peut y avoir dans la région toulousaine (nombreuses inscriptions et radiations chaque année).

La directrice communiquera en mai une enquête aux familles pour des prévisions plus fiables.

La Municipalité et les parents d'élèves élus seront tenus informés des effectifs prévisionnels suite à cette enquête.

Dans l'hypothèse d'une ouverture de classe, l'équipe pédagogique souhaiterait que cette classe soit installée dans le préfabriqué disposant d'une climatisation car elle tient à conserver l'espace de travail que représente la bibliothèque ( cf 3e conseil d'école du 2 juin 2015).

### • *Personnel de l'Education nationale*

L'équipe pédagogique :

- 15 enseignants dont une personne en complément de poste le jeudi. Nouvelles enseignantes : Edith Bégué et Emilie Poirier
- une directrice déchargée d'enseignement.

Autres personnels associés à l'équipe pédagogique :

- Présentation du RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté  
Son objectif est l'aide aux élèves en difficulté. Les Rased sont placés sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, Inspecteur de l'Education nationale, qui les pilote (quatre antennes sur la circonscription de Blagnac. Celui de l'école dépend de l'antenne de Beauzelle). Ils sont constitués de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased.

Le Rased intervient également dans le cadre du suivi des élèves en situation de handicap (analyse des besoins de l'enfant avec les familles et les équipes pédagogiques, constitution des dossiers pour

la MDPH, suivi de la scolarité en lien avec la référente de scolarité), Il est également sollicité pour les élèves susceptibles de relever d'une orientation vers les enseignements adaptés du collège à l'issue de leur scolarité primaire. Dans toutes ces situations, chaque membre du Rased selon ses missions peut être amené à intervenir.

Dans le cadre de difficultés plus "passagères", ce sont les enseignants qui interpellent le Rased par l'intermédiaire d'une demande d'aide écrite. Ces demandes sont analysées et une réponse est donnée en fonction des possibilités et des directives générales arrêtées en équipe de circonscription. Trois types d'acteurs peuvent intervenir :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E) : Mme Madieu,
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G) : Mme Boisseau,
- la psychologue scolaire, Mme Villamana.

Depuis la circulaire ministérielle du 28 août 2014, le Rased constitue un pôle ressource pour les équipes pédagogiques.

Dans les autres personnels associés à l'école, il y a :

- l'enseignante Référente de scolarité, chargée du suivi de la scolarité des enfants avec handicap, Mme Pinel,
- le médecin scolaire,
- l'infirmière scolaire.

Ces trois personnes sont basées au collège d'Aussonne.

L'Inspecteur de l'Education nationale

Mme Gilles Naudy a fait valoir ses droits à la retraite, elle est remplacée par M. Delourme.

- Répartition sur les niveaux des élèves avec PPS, Parcours Personnalisé de Scolarisation

	Nombre de PPS	avec accompagnement par un AVS
CP	5	5
CE1	2	1
CE2	3	3 dont 1 AVS mutualisée
CM1	1	0
CM2	2	2
total	13	

- **Personnel Auxiliaire de Vie Scolaire, AVS**

Les AVS, Auxiliaires de Vie Scolaire, soutiennent les élèves avec PPS (la notification d'AVS est faite par la MDPH, Maison Départementale de la Personne Handicapée, auprès de laquelle les familles ont déposé un dossier de demande pour ce PPS). Cet accompagnement à temps partiel de leur scolarité par un adulte leur permet de compenser la fatigabilité qu'entraînent pour eux les apprentissages.

9 accompagnements sont effectifs à ce jour, il manque des AVS pour 2 accompagnements d'élèves.

- **Modalités des rencontres parents/enseignants**

- Une réunion d'information sur le fonctionnement de la classe qui a eu lieu au mois de septembre,
- une rencontre parents /enseignants pour informations sur la scolarité de l'enfant à la demande des parents ou de l'enseignant.

Lorsque le suivi de la scolarité de l'enfant l'exige, l'enseignante peut rencontrer la famille plusieurs fois dans l'année.

- **Elections des représentants des parents d'élèves, participation des familles**

Au niveau de l'école, le taux de participation a été de 47,92% ; il est au niveau national de 45,86% pour le 1er degré.

### 3. Sécurité des personnes

- **Exercice d'évacuation des locaux**

Exercice d'évacuation pratiqué le 17 septembre, le temps d'évacuation constaté est de 2'20".  
Aucune observation particulière.

- **PPMS**

A l'inverse d'une évacuation pour une alerte incendie, il consiste à un exercice de confinement dans les bâtiments pour protéger les personnes en cas de risque majeur (météo, ...). Il y aura un exercice en janvier 2016 qui concernera la maternelle et l'élémentaire. Une information écrite sera communiquée aux familles suite à cet exercice par le biais du cahier de liaison.

- **PAI, Protocole d'Accueil Individualisé**

C'est un protocole pour les enfants souffrants de maladies chroniques et nécessitant un traitement. Le médecin scolaire renouvellera les PAI prochainement. Dans l'attente du renouvellement, le PAI de l'année précédente est poursuivi suite à la demande des parents en début d'année.

Les traitements sont accessibles lorsque de besoin dans des meubles spécifiques à tout adulte responsable de l'enfant, enseignant et animateur.

- **Modalités de contrôle des absences des élèves**

Les collègues informent la directrice dès l'entrée en classe des absences d'élèves par le biais d'une fiche navette, la directrice contacte les familles qui n'ont pas laissé de message pour les informer de l'absence de leur enfant et en connaître la raison. Pour les enfants venant seuls à l'école, cette organisation permet de prévenir la famille en matinée si l'enfant n'est pas arrivé à l'école.

- **Modalités des transferts de responsabilités entre ALAE et Ecole**

Ce travail, initié fin août, est en cours entre les services périscolaires et l'école.

Depuis cette année, seuls les changements d'organisation demandés par un appel à l'ALAE ou un billet écrit le matin même seront pris en compte. L'école est consciente que ce changement d'habitudes entraîne plus de contraintes pour les familles dans leur organisation.

M. Tillier, Responsable du secteur Enfance & Jeunesse : Des fiches récapitulatives d'inscription aux services périscolaires sont importantes pour une évacuation des locaux si nécessaire. Un travail est en cours sur un protocole d'évacuation d'urgence pour l'ALAE, il aura sûrement des similitudes avec le protocole sur temps scolaire pour que les enfants se repèrent.

Les listes de présence des enfants étaient normalement en place à la rentrée des vacances de Toussaint. C'est une liste hebdomadaire (adaptation possible en fonction de l'emploi du temps des parents qui peut être variable) basée sur les bulletins de réservation communiqués par les familles, cette liste est communiquée aux enseignants.

La réouverture du portail « Familles » sur le site municipal en janvier permettra plus de souplesse aux familles dans leurs changements de prévisions.

### 4. Règlement intérieur de l'école

- Présentation des modifications (*en caractères italiques*)

#### **Ajout en introduction**

*Ce règlement, propre à l'école Georges Brassens ne se substitue pas au règlement type départemental, plus complet, affiché à l'entrée administrative de l'école et consultable sur le blog de l'école.*

#### **1- Horaires - Accueil - Remise des enfants aux familles**

Modification des horaires

HORAIRES : Matin : 9:00 à 12 :00    *Après-midi : 14:00 à 16:15*

Ajout

*APC, Activités pédagogiques complémentaires de 12:00 à 12:30 les mardis et jeudis.*

*La sortie les mardis et jeudis pour les élèves externes s'effectuera au portail à 12:00 sous la surveillance de la directrice, ou d'une collègue désignée en cas d'absence de celle-ci, à 12:30 sous*

*la surveillance de leur enseignant.*

## **2- Fréquentation - Obligation scolaire**

Modification :

**Absences : Les familles *informent l'école avant 9:20* des absences des enfants.**

## **4- Sécurité - Respect des règles communes**

ajouts

***Le téléphone portable est fortement déconseillé.***

***Laïcité : La laïcité institue la distinction entre, d'une part, un espace privé, lieu de la liberté de conscience, des convictions métaphysiques relevant du domaine de l'intime et, d'autre part, un espace citoyen où la liberté d'expression interdit le prosélytisme ainsi que le port de tout signe religieux ostensible.***

***Ainsi, à l'école, la laïcité implique une éthique structurée par les valeurs de respect mutuel, de tolérance réciproque, de rencontre et de partage dans le cadre de programmes laïques.***

### **Note finale ajoutée**

***L'inscription de votre enfant suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement. Il est applicable durant toutes les plages horaires de classe. Il est voté chaque année en conseil d'école. Vous êtes invités à apporter votre concours le plus actif à son application.***

*A conserver par la famille*

- Règlement intérieur voté à l'unanimité.

## **5. Partie pédagogique**

- ***Projet d'école et projets de cycles***

Rappel de trois axes du Projet d'école 2014 – 2018

### **AXE 1 - Rendre l'enfant acteur dans ses apprentissages**

**Obj :** Evoluer dans les pratiques enseignantes pour lutter contre " une passivité " des élèves dans leurs apprentissages

Développer des stratégies, des capacités à utiliser des outils

Fédérer tous les enfants de l'école autour de projets collectifs

### **AXE 2 - Améliorer les compétences des élèves dans les domaines fondamentaux**

Pour les enseignants, remanier les outils mis à la disposition des élèves pour une meilleure cohérence pédagogique.

Pour les élèves : développer des stratégies, des capacités à utiliser des outils

### **AXE 3 - Développer l'enfant citoyen**

Avoir un comportement citoyen et développer un esprit critique

### Conseil d'enfants

- organisé en deux conseils : un de cycle 2 (12 délégués pour 6 classes), un de cycle 3 (16 délégués pour 8 classes), afin de permettre l'expression de la parole des plus petits dans un groupe moins important,

- la fréquence sera d'un conseil par période.

### CP (avec la classe de CP/CE1 )

- participation au dispositif national Ecole & Cinéma, 3 visionnements annuels de films au cinéma de Grenade,

- visite à la ferme pédagogique à Seissan dans le Gers,

- d'autres projets seront initiés au fur et à mesure des besoins de la classe.

### CE1

- un projet de classe patrimoine à Carcassonne (les 2 et 3 février 2016) sur la calligraphie/ écriture.

### Cycle 3

Toutes les classes participent au prix littéraire national « Les Incorruptibles ».

Le Prix des Incorruptibles a pour objectif de proposer des sélections d'albums et de romans de qualité selon l'âge des lecteurs afin de les amener à la lecture plaisir. Ce prix donne la parole aux jeunes lecteurs et valorise leur vote, créant ainsi un enjeu.

### CE2

- des sorties pédagogiques envisagées en lien avec :
  - l'histoire : visite au parc de la Préhistoire à Tarascon (Ariège) et au village gaulois à Rieumes,
  - en géographie et histoire : visite de Merville, comparaison entre une ville et un village,
  - en arts visuels, participation à un atelier de sculpture au musée Bemberg à Toulouse,
  - pour une classe, correspondance avec une classe de Paris (production d'écrits),
  - la participation à un dispositif départemental « Les écoles qui chantent » si la candidature des deux classes est retenue (attente de réponse).

### CM

- un travail sur le développement durable avec la visite de l'incinérateur de Bessière, une sortie en forêt de Bouconne et lors de la sortie à Toulouse, la visite de l'espace du Bazacle,
- un rallye en calcul mental par la participation au rallye Math'Isère,
- l'organisation d'un rallye en conjugaison,
- un cycle EPS en balle ovale (initiation en rugby, les règles sont différentes même si cela reste une activité de contact) en lien avec la coupe du monde de rugby. Les élèves d'une classe ont présenté des exposés sur les pays participants avec préparation d'une spécialité culinaire.
- en histoire, la visite à Toulouse de lieux datant de la Renaissance,
- pour deux classes, une approche de la culture haïtienne lors d'une représentation au théâtre de Pibrac,
- dans une classe, activité de raisonnement avec le maniement de Rubik's cube,
- en EPS, activité natation pour une classe de CM1 sous réserve d'un nombre suffisant de parents agréés pour cette activité ( cf développement dans le paragraphe Coopérative).

### Activité en lien avec l'histoire concernant uniquement les classes de CM2 :

- visite du musée départemental de la Résistance et de la Déportation à Toulouse,

- ***Enseignement de langue vivante***

L'enseignement de l'anglais est couvert du CP au CM2.

- ***Accompagnements pédagogiques et aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers***

### **Pédagogie différenciée**

À l'école primaire, chaque enseignant apporte une aide à l'élève dès qu'il en manifeste le besoin dans le cadre de la classe par une pédagogie différenciée.

### **APC**

Les élèves peuvent aussi bénéficier d'une aide pédagogique assurée en petits groupes dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires, APC. Les difficultés des élèves sont examinées en conseil des maîtres qui propose alors à certaines familles l'APC dans les domaines fondamentaux des mathématiques et du français, avec une partie méthodologie aussi parfois. Son contenu pourra évoluer dans l'année et concerner aussi des actions du projet d'école.

### **Stage de remise à niveau**

Les élèves de CM1 et CM2 dont les acquis sont fragiles peuvent aussi participer à un stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

### **PPRE**

Lorsque plusieurs actions d'aide sont mises en oeuvre, elles sont coordonnées par un programme personnalisé de réussite éducative, PPRE, plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève. Il concerne chaque élève à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît que celui-ci risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

## **Plan d'accompagnement personnalisé**

Un nouveau dispositif, le plan d'accompagnement personnalisé, PAP, vient d'être créé à l'intention des élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...). Il vise à leur apporter les aménagements pédagogiques spécifiques dont ils ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité.

Créé par la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, en juillet 2013, le PAP s'adresse aux enfants dont les difficultés scolaires sont durables.

Lorsque les difficultés ne nécessitent pas de moyens de compensations (aides techniques, accompagnant...), le PAP est alors une solution.

Il s'agit d'un dispositif interne à l'établissement qui ne fait pas intervenir la MDPH, Maison départementale des personnes handicapées. Il permet aux élèves présentant des troubles dys de bénéficier d'aménagements ou d'adaptations pédagogiques. Ils peuvent porter sur du temps supplémentaire, l'usage de l'ordinateur, l'adaptation des cours (textes aérés et agrandis), la mise en place de méthodes adaptées (repères visuels, moyens mnémotechniques...), l'emplacement dans la classe ...

Le PAP peut être mis en place sur demande de la famille ou de l'établissement scolaire avec accord des parents.

Après avis de l'école, du collège ou du lycée comportant un bilan des adaptations déjà réalisées, la demande est transmise au médecin scolaire pour avis.

Après validation, le PAP est mis en œuvre par les équipes éducatives (inspecteur de l'éducation nationale, directeur, enseignants). Il est révisé tous les ans.

## **Projet personnalisé de scolarisation**

Le projet personnalisé de scolarisation, PPS, est une disposition en faveur des jeunes en situation de handicap cognitif, sensoriel, psychique. Il est soumis à la constitution d'un dossier déposé à la MDPH pour examen.

Un projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

Le PPS accompagne donc l'enfant handicapé au long de son parcours de formation, en proposant des modalités de déroulement de ce parcours. Il est l'outil de pilotage du parcours de scolarisation de l'enfant en situation de handicap.

Le PPS peut concerner tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap (loi de 2005) : une altération de fonction(s) qui génère, dans un environnement donné, une limitation d'activité et/ou une restriction de participation à la vie en société.

### **• *Liaisons inter cycles***

La liaison grande section / CP sera élaborée prochainement et conjointement par les enseignantes de ces classes. Les modalités seront présentées lors des autres conseils d'école.

La liaison CM2/6<sup>e</sup>

L'école travaille avec les deux collèges dont dépendent les scolaires de Merville.

Depuis l'an dernier, il y a une nouvelle instance officielle, le conseil école-collège qui est pilotée conjointement par le principal du collège et par l'IEC chargé de la circonscription du premier degré.

Selon le pilotage initié, cette instance peut travailler sur :

- la continuité pédagogique,
- les pratiques professionnelles,
- l'évaluation des acquis des élèves,
- les parcours scolaires,
- des outils communs,
- etc.

Des informations plus précises seront communiquées aux prochains conseils.

## **6. Coopérative scolaire et activités pédagogiques liées**

Mandataire : Gladys Pelous Condé

Elle est secondée par Lydie Rodriguez qui assure les écritures comptables et la gestion.

### **• *Point financier***

Lors de la clôture annuelle des comptes pour l'OCCE, Office central de la coopération à l'école (association nationale pour la gestion des coopératives des écoles publiques), au 1er septembre, la coopérative avait un solde créditeur de 17392 €.

Le compte rendu financier transmis à l'OCCE en septembre a été vérifié par des parents d'élèves, ainsi que les factures du registre de coopérative.

Une somme de 700 € est allouée à chaque classe pour le financement annuel des sorties pédagogiques et des besoins pour les projets de classe.

- **Taux de participation des élèves**

222 participations sur 370 élèves, soit une participation de 60%.

- **Projets de classe découverte**

Le projet de classe patrimoine des 2 classes de CE1 à Carcassonne (les 2 et 3 février 2016) avec une subvention de la Municipalité.

- **Activités prévues par l'école**

- une vente de livres pour le compte d'un libraire, Publicité d'Occitanie, les 3 et 4 décembre. 20 % du total des ventes effectuées sont reversés à la coopérative scolaire,  
- la fête de l'école avec vente de repas et de pâtisseries.

- **Subvention municipale pour le Savoir nager**

La municipalité a alloué à l'école une subvention de 1066 € pour la location des lignes d'eau à l'espace Jean Vauchères de Colomiers. Le coût de ces lignes d'eau était avant pris en charge par la coopérative scolaire.

Par ailleurs, la municipalité finance les transports nécessaires pour cette activité.

- **Présentation des projets de l'APEM** pour soutenir les activités pédagogiques

- le vide grenier organisé fin septembre,  
- la bourse aux jouets le 21 novembre,  
- la vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année,  
- pour le plaisir des enfants et sans but lucratif, le carnaval dans les rues de Merville le 9 avril.

## **7. Fonctionnement de la structure périscolaire dans le cadre du PEDT**

- **Retour de la commission Parents/Municipalité pour les affaires concernant le périscolaire**

Cette réunion a eu lieu le 29 octobre. Le compte rendu sera annexé au compte rendu de ce conseil.

- **Utilisation des locaux scolaires par l'ALAE en présence d'enfants : BCD et salle informatique**

Une charte sera établie pour définir l'utilisation de la bibliothèque par l'ALAE lors des temps périscolaires (charte établie conjointement par la directrice de l'ALAE et la directrice d'école).  
Mme Mouchet, Maire adjointe aux affaires scolaires : Les enfants n'utiliseront pas la salle informatique lors des temps périscolaires, deux ordinateurs et une connexion Internet sont à disposition dans le préfabriqué.

## **8. Investissements de la Municipalité sur l'école**

- **Installation du vidéo projecteur en BCD**

L'école remercie la Municipalité pour l'installation à demeure du vidéo projecteur au plafond.  
Laura Benedet, personnel municipal, formera les enseignantes qui le souhaitent ce vendredi.

- **Besoins de l'école**

- deux téléphones sans fil pour que les enseignantes de chaque bâtiment puissent appeler de leur classe les familles lorsqu'un enfant est malade. Ces demandes perturbent le travail de la directrice lors des épidémies (fait lié au nombre des besoins).

- un prévisionnel pour le renouvellement de mobilier des élèves pour trois classes.

Mme Mouchet, Maire adjointe aux affaires scolaires : Ce renouvellement se fait sur des fonds Investissement, l'école a jusqu'à fin novembre pour effectuer d'autres demandes dans ses besoins si elle le souhaite.

## 9. Points divers : demandes des parents

- **Etat des lieux sur la formation Premiers secours des enseignants**

L'école interroge les parents d'élèves sur cette demande. En effet, sauf pour les recrutements de ces dernières années, il n'est pas exigé par l'Education nationale d'avoir cette formation pour être enseignant.

Pour les bobos du quotidien, l'école dispose de pharmacies alimentées par la Municipalité : antiseptique, compresses, pansements, poche de gel réfrigéré pour les coups. Tout autre produit n'est pas autorisé, aucune pommade, aucun médicament en dehors des protocoles PAI. Les enfants sont soignés lorsqu'ils en ont besoin.

Les enseignantes prennent des trousseaux de premiers secours pour toutes sorties hors de l'école (*et les PAI des enfants concernés, note de la directrice*).

Lorsqu'un choc important a lieu, l'enseignante contacte la famille par téléphone pour le lui signaler. Selon les besoins, les parents se déplacent. En cas d'impossibilité de leur part et doutes des enseignantes sur la gravité de la blessure ou du choc, les services de premiers secours sont appelés. Pour les séjours en classe de découverte, il est exigé qu'un adulte (enseignant ou parent) dans l'encadrement ait cette formation.

- **Devoirs**

Certains parents trouvent le temps de devoir trop long (retour auprès des parents élus).

École : C'est à voir avec les enseignants au cas par cas. Lors de réunions de rentrée, chaque enseignant explicite ses attentes dans ce domaine. Il y a des leçons à étudier, pas de devoirs écrits. Il peut cependant y avoir quelques mots à recopier pour mémoriser leur orthographe (mémoire du geste). Le temps de travail après l'école est adapté à l'âge des enfants. La quantité peut être réduite pour certains enfants avec des difficultés. Le mieux pour cette famille est donc de se rapprocher de l'enseignante.

Étude surveillée

Éric Tillier, Responsable du secteur Enfance & Jeunesse : Ce n'est pas prévu dans le cadre des subventions de la Caisse des Allocations Familiales (hors du dispositif Contrat local d'accompagnement à la scolarité, CLAS). Les enfants disposent, après le TAP, d'un espace réservé dans une salle pour faire leurs devoirs en autonomie. C'est basé sur le volontariat des enfants.

Étude encadrée par des enseignants

École : Une enseignante serait volontaire pour encadrer ce dispositif.

Ce point sera à voir entre parents et Municipalité lors d'une prochaine commission pour étudier la faisabilité.

- **Sorties des classes**

En raison du nombre d'élèves présents dans l'école, la sortie au portail des différentes classes est échelonnée, ce qui peut occasionner « un retard », mais cela permet aux enfants des quatorze classes de sortir dans le calme.

- **Listes des fournitures scolaires**

Le budget alloué à l'école étant à la baisse (baisse des subventions accordées aux municipalités), la liste des fournitures scolaires demandées aux familles a augmenté lors de cette rentrée.

Demande des parents : mettre en place une commission tripartite Municipalité/ enseignants/parents pour un accord sur les listes fournitures demandées aux familles.

- **Collège d'affectation des enfants de Merville**

Mme Mouchet, Maire adjointe aux affaires scolaires : Pour la rentrée 2016, la configuration serait identique, deux collèges d'affectation.

La Municipalité a bloqué une réserve foncière pour la construction d'un collège et l'a proposée au Conseil Départemental. Les parents sont invités à soutenir la Municipalité dans cette demande auprès du conseil départemental.

Clôture du conseil à 20:15

Prochain conseil d'école le jeudi 4 février 2016

Ce compte-rendu validé par

la secrétaire de séance  
Mme Duthil

la présidente du conseil  
Mme Guibert